

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 octobre 2016**

**Présents** : GOIZET Henri, DUPIN André, FERRAN Alain, FOURGEAUD Sébastien, PERIOT Christelle , TISSIERES Thomas , VILLEMUR Daniel,

**Absents excusés** : GROS Corine (pouvoir à A.Dupin), , CHINCHILLA Isabelle , GALY Yves, FOURGEAUD Sébastien, DOMINGUEZ Jean José.

Secrétaire de séance : André DUPIN

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2016.

*Ordre du jour*

## *DELIBERATIONS*

### **1.Avis sur demande de dérogation à la directive IED n°2010/75/UE déposée par la Société des Ciments Lafarge.**

*Avis favorable. Il s'agit d'une dérogation provisoire aux dernières mises aux normes, dans l'attente de la construction d'un nouveau four qui se substituera aux deux fours existants destinés à être supprimés.*

### **2.Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe.**

*Avis favorable. Il s'agit du poste de Secrétaire de Mairie dont la titulaire , Nathalie Mailleaux , a fait l'objet d'un avancement à la 2° classe.*

### **3.Mise à jour des statuts de la 3 csm**

*Avis favorable .Mise à jour portant sur l'énumération des compétences attribuées*

### **4.Vente terrain INEDIS ( ERDF) Mancieux**

*Il s'agit de la parcelle AE 88 entre la RD 817 et le Poste de distribution EDF et des parcelles AE 415 et 413 constituant l'impasse des Potiers.*

*Ventes pour l'Euro symbolique.*

### **5.Maintien du taux de la taxe d'aménagement**

*Le maintien du taux de la taxe d'aménagement doit être confirmé pour la période transitoire entre la fin du POS (mars 2017) et la mise en place du PLU.*

*Le Conseil approuve le maintien de cette taxe pendant la période transitoire.*

**Questions diverses :**

**-Réactualisation de la longueur de voirie**

*Destinée au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement*

*Chemins ruraux 5040 ml*

*Voierie communale 13687 ml*

**-statut du Sdegh**

*Modification constatant les nouvelles compétences dites optionnelles du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne .*

**-Logement**

*La location du logement vacant a été publiée dans un site d'annonces*

**-préparation des vœux**

*Date retenue 28 janvier soir.*